



AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES MRCB2026-08-AMENAGEMENT

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN RAPPORT D'APPRÉCIATION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS ET À LA MOBILITÉ DES COURS D'EAU ET À L'ANALYSE DE SOLUTION D'ADAPTATION POUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

La Municipalité régionale de comté de Bécancour (ci-après, la « MRC ») demande des soumissions pour la conclusion d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un rapport d'appréciation des risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau et à l'analyse de solution d'adaptation pour le bassin versant de la rivière Bécancour.

Tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences contenues aux documents contractuels. Ceux-ci ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca ou en téléphonant au 514 856-6600 pour les résidents de la région de Montréal et au numéro sans frais 1 866 669-7326 pour les résidents de l'extérieur, et ce à compter du 20 février 2025.

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

ADMISSIBILITÉ

Seules seront considérées les soumissions présentées par des soumissionnaires ayant un établissement dans la province de Québec ou dans un territoire visé par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être reçues **avant 11 h 00**, heure en vigueur localement, au plus tard **le vendredi 25 septembre 2026**, heure et date de l'ouverture publique des soumissions.

Les résultats des soumissions seront publiés sur le SEAO.

TRANSMISSION DES PLAINTES

La date limite fixée pour la réception des plaintes formulées auprès de la MRC en vertu de l'article 938.1.2.2 du [Code municipal du Québec](#) (RLRQ, c C-27.1) est publiée sur le SÉAO.

DEMANDE D'INFORMATION

Les soumissionnaires qui désirent recevoir des précisions concernant l'appel d'offres doivent obligatoirement communiquer par écrit à l'adresse de courrier électronique du responsable de l'appel d'offres en prenant soin de mentionner le numéro d'appel d'offres, et ce, sept jours avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Si une telle demande de précisions est reçue après ce délai, la MRC se réserve le droit de ne pas la considérer.

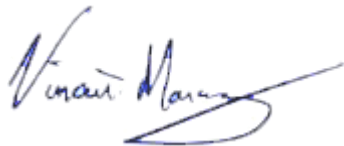
DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES COMPLETS

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

RÉSERVE

La MRC ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage ni aucune des soumissions reçues ni à recourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Bécancour, ce 11^e jour du mois d'août 2026.



Vincent Marcoux

Directeur général et greffier-trésorier